

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est évident que la protection de l'environnement concerne l'ensemble des paysages, qu'ils soient diurnes ou nocturnes.

Cette précision ne fait qu'alourdir la loi. Il convient donc de la supprimer.